

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

16 octobre 2017

L'an deux mil dix - sept, le seize octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

Etaient présents : BARTASSOT Annie, BADAIRE Colette, BONVALET Joëlle, BRODIN Jacques, CASALS-DETALLE Anne, CHAUVOIS Christian, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, GOURMELEN Mireille, JOUAN-TRAMPLER Danièle, LEMAIRE Régis, MARCINKOWSKI Marie- Andrée, MOTTELAY Christian, PICARD François, PUNCH Isabelle, RIQUART Annette, SIMON Patrick, TESSON Thierry, THOMASSE Daniel et THUILLIER-HAMEL Gérard et VIEL Philippe.

Etait absent : FREMAUX Michel (pouvoir à THOMASSE Daniel).

RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – N°2017/093

Monsieur le Maire donne lecture de l'évaluation du PEDT 2014 – 2017 et présente le PEDT 2017 – 2020. Ce dernier s'inscrit pleinement en continuité de celui pratiqué de 2014 à 2017. Les activités diverses qui ont été proposées aux enfants remplissent les critères que la Commune s'était fixé en 2014 lors du démarrage des TAPS.

Monsieur le Maire propose ainsi de renouveler ce PEDT et demande l'autorisation de signer la convention liée à cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le Projet Educatif Territorial 2017-2020 ci-joint ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention actant cette décision, annexée à la présente délibération ;

CHARGE Monsieur le Maire des suites administratives nécessaires à la bonne application de cette décision.

SDEC ENERGIE : RETRAIT DE LA COMMUNE DE GUILBERVILLE – N°2017/094

Monsieur le Maire expose que la création, au 1^{er} janvier 2016, de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes dans la Manche, constituée des communes de Torigni-sur-Vire, Brectouville, Giéville et Guilberville, entraîne la coexistence sur un même territoire de trois autorités concédantes différentes (la ville de Torigny sur Vire et les deux syndicats d'énergie du Calvados et de la Manche).

Dans ce contexte, la commune de Torigny-les-Villes, a décidé, par délibération en date du 22 septembre 2016, d'adhérer au Syndicat d'électricité de la Manche, le SDEM et, par voie de conséquence, de demander le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ÉNERGIE.

Lors de son assemblée du 12 décembre 2016, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a ainsi approuvé ce retrait, au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC Energie.

CHARGE Monsieur le Maire des suites administratives nécessaires à la bonne application de cette décision.

SDEC ENERGIE : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE NACRE – N°2017/095

Monsieur le Maire expose que, suite à la révision de ses statuts, la Communauté de Communes Cœur de Nacre a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transmettre sa compétence « Energie renouvelable sur les équipements communautaires ».

Lors de son assemblée du 19 septembre 2017, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a ainsi approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Cœur de Nacre.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la communauté de Commune Cœur de Nacre au SDEC Energie.

CHARGE Monsieur le Maire des suites administratives nécessaires à la bonne application de cette décision.

RESILIATION DU BAIL DE LA GENDARMERIE AU 31/12/2017 – N°2017/096

Monsieur le Maire donne lecture de la demande émanant de la gendarmerie sollicitant la rupture du bail d'occupation des locaux au 31/12/2017.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal que le loyer ne subira pour autant aucune rupture de versement en raison de l'arrivée au 01/01/2018 des services maritimes en lieu et place de la gendarmerie.

Des travaux d'amélioration ont été sollicités par les services maritimes qui seront réalisés très prochainement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la fin du bail de la gendarmerie au 31/12/2017 ;

SE REJOUIT de l'arrivée de la brigade maritime en lieu et place du PSIG au 1^{er} janvier 2018 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le futur bail qui sera proposé prochainement par les services maritimes ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

DECISION MODIFICATIVE N°2 : REVERSEMENT DU FPIC – N°2017/097

Objet de la dépense	Augmentation des crédits	
	Article	Sommes
Reversement du FPIC – Fonds national de Péréquation Intercommunales et Communales	739223 D	+3 669 €
	73111 R	+ 3 669 €

CONVENTION DE TRANSFERT, DE MISE A DISPOSITION ET DE GESTION DE VEHICULES ET DE MATERIELS AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE – N°2017/098

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de transfert, de mise à disposition et de gestion de véhicules et de matériels proposée par Caen la mer.

Monsieur le Maire rappelle que les véhicules ont été transférés à 100 % mais qu'ils peuvent être utilisés à 5 % par les services de la mairie pour des manifestations communales telles que le carnaval.

Cette convention est identique pour toutes les communes et n'appelle pas de remarques particulières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention actant cette décision, annexée à la présente délibération ;

CHARGE Monsieur le Maire des suites administratives nécessaires à la bonne application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES – N°2017/099

Madame DE SLOOVERE Françoise indique qu'elle organisera une réunion de la commission intercommunalité lorsque les chiffres seront arrêtés par la C.L.E.C.T.

Monsieur THOMASSE Daniel indique que les travaux de voiries en investissement devraient démarrer prochainement ; il réunira la commission travaux dans les prochaines semaines.

Monsieur le Maire tient à remercier Michel FREMAUX, Maire – adjoint, pour sa persévérance auprès des instances de Caen la mer qui ont permis à la piste cyclable route de lebissey de voir le jour ; cette dernière sera terminée d'ici la fin novembre. Madame JOUAN-TRAMPLER a entendu de nombreux commentaires positifs sur cette piste. Monsieur TESSON Thierry déplore qu'elle s'arrête à la commune de Biéville-Beuville.

Madame BARTASSOT Annie a remis un flyer concernant une pièce de théâtre organisée par le CCAS de la commune à destination des seniors en novembre prochain.

Monsieur TESSON Thierry demande à ce qu'un panneau soit apposé côté lotissement sur le chemin piéton le long de la nouvelle école afin d'interdire les véhicules à moteur.

Madame PUNCH Isabelle donne les résultats des votes du C.M.J.E : 39 votants, 24 élus (dont deux ex-aequo) et 16 enfants restants.

Madame CASAL-DETALLE Anne souhaite savoir ce qu'il en est de la deuxième case commerciale prévue entre le centre commercial et le bureau de poste ; le Maire lui indique que cette case sera très prochainement construite.

Madame BONVALET Joëlle fait part de remarques émanant des assistantes maternelles qui participent aux réunions du Relais d'Assistants Maternelles les jeudis matins et qui se plaignent de la salle mise à leur disposition. Pourquoi ne pas utiliser une salle dans l'ancienne école maternelle ? Monsieur le Maire indique que toute l'organisation des activités périscolaires a été mise en place à la rentrée des classes et que les locaux servent pour la garderie et les activités périscolaires. De plus, Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du plateau scolaire qui ne sera sans doute pas possible dans les délais envisagés du fait, entre autre, de problèmes de financement. De nombreuses interrogations sont en suspens en matière de finances liées entre autre à la nouvelle Loi de Finances pour 2018 ; il n'est de ce fait pas raisonnable de demander à la commune de supporter des aménagements nouveaux.

Madame RIQUART Annette indique que les parterres de son lotissement ont été nettoyés et qu'il serait judicieux de procéder à un paillage afin que la situation précédente ne se renouvelle pas. Monsieur THOMASSE Daniel va demander aux services techniques d'intervenir dans ce sens.

Monsieur CHAUVOIS Christian indique que de nombreuses AG des associations se déroulent en ce moment et informe du départ de l'association « la route du calva » à Blainville sur Orne.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40.